



Rapport du Vérificateur général du Québec  
à l'Assemblée nationale pour l'année 2014-2015

Rapport du commissaire au développement durable  
Printemps 2014

## **Fonds vert : gestion et aide financière**

Ministère du Développement durable, de l'Environnement,  
de la Faune et des Parcs  
Ministère des Transports du Québec  
Ministère de la Santé et des Services sociaux

CHAPITRE

4

# Faits saillants

## Objectifs des travaux

Le Québec a mis sur pied le Fonds vert en juin 2006, dans la foulée de l'adoption de la *Loi sur le développement durable*. Le Fonds vise, entre autres, à appuyer la réalisation de mesures favorisant un développement durable.

Depuis sa création en 2006, 2,1 milliards de dollars perçus par le gouvernement y ont été versés.

Nous voulions dans un premier temps nous assurer que le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) a mis en place un cadre de gestion permettant d'assurer l'atteinte des objectifs du Fonds vert. Dans un deuxième temps, nous voulions vérifier si le MDDEFP, le ministère des Transports du Québec (MTQ) et le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), en tant que ministères responsables de programmes financés au moyen du Fonds vert, gèrent les ressources mises à leur disposition avec efficacité et efficacité.

Le rapport entier est disponible sur le site <http://www.vgq.qc.ca>.

## Résultats de la vérification

Nous présentons ci-dessous les principaux constats que nous avons faits lors de la vérification concernant le Fonds vert.

---

**Le MDDEFP n'a pas mis en place de cadre de gestion axée sur les résultats. Cela aurait favorisé l'évaluation de l'apport du Fonds vert au développement durable.** Le ministère n'a pas déterminé d'objectifs propres au Fonds vert pour certains secteurs d'activité, ce qui rend difficile l'orientation des actions et l'évaluation des résultats.

---

**L'information que le MDDEFP rend publique concernant le Fonds vert est éparse et incomplète.** La page du site Internet consacrée au Fonds vert ne contient pratiquement pas d'information. Par ailleurs, dans le rapport annuel de gestion du ministère et les documents d'information sectorielle publiés, la présentation des résultats n'est pas toujours mise en lien avec les ressources investies par le Fonds vert. Il est donc difficile d'avoir une image des résultats obtenus.

---

**Le MDDEFP, le MTQ et le MSSS ont accordé de l'aide financière à certains projets sans lancer d'appel de propositions et sans avoir recours à des critères précis pour les évaluer.** Lorsque des ministères choisissent des projets sans préalablement faire d'appel de propositions ou sans envisager d'autres bénéficiaires, il existe un risque d'iniquité. L'absence de critères d'évaluation précis ne permet pas non plus de s'assurer de la sélection des meilleurs projets.

---

**Le MDDEFP, le MTQ et le MSSS ont fixé des objectifs quant aux projets pour lesquels ils ont accordé de l'aide financière. Toutefois, les objectifs pour certains projets du MDDEFP et du MTQ ne sont ni précis ni mesurables. De plus, le suivi des projets des trois ministères comporte des lacunes.** Lorsqu'il n'y a pas d'objectifs précis et mesurables ni de suivi adéquat, il est difficile d'apprécier les résultats et de contrôler l'efficacité de l'utilisation des sommes provenant du Fonds vert.

---

**Le MDDEFP et le MTQ ne suivent pas périodiquement les résultats obtenus pour certains des programmes relatifs au Fonds vert. De plus, le MDDEFP ne procède pas à des évaluations de programme lorsque c'est nécessaire.** Le MDDEFP et le MTQ n'ont pas fixé d'objectifs précis et mesurables axés sur les résultats pour certains de leurs programmes, et n'effectuent pas toujours le suivi du degré d'atteinte de ceux qu'ils ont fixés. Or, s'il n'y a pas d'objectifs précis et mesurables axés sur les résultats ni d'évaluation périodique de leur atteinte, il est difficile d'apprécier l'efficacité et l'efficience avec laquelle ces programmes sont gérés.

---

## Recommandations

Le Vérificateur général a formulé des recommandations à l'intention du MDDEFP, du MTQ et du MSSS. Celles-ci sont présentées intégralement ci-contre.

Les entités vérifiées ont eu l'occasion de transmettre leurs commentaires, qui sont reproduits dans la section Commentaires des entités vérifiées.

Nous tenons à souligner qu'elles ont adhéré à toutes les recommandations.

Recommandations au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs

- 1** Mettre en place un cadre de gestion qui permet d'évaluer l'apport du Fonds vert au développement durable, notamment en :
  - déterminant des objectifs précis, mesurables et axés sur les résultats et en effectuant un suivi de leur atteinte ;
  - diffusant l'information importante relative au Fonds vert, dont celle concernant son fonctionnement, les objectifs et les programmes qui y sont liés, ses revenus, ses dépenses ainsi que ses résultats.
- 8** S'assurer de la pertinence et du caractère raisonnable des frais d'administration imputés au Fonds vert.

Recommandations au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, au ministère des Transports du Québec et au ministère de la Santé et des Services sociaux

- 2** Procéder par appel de propositions et utiliser des critères précis pour évaluer les projets, les prioriser et les sélectionner ; en cas de dérogation, consigner dans le dossier les justifications suffisantes pour soutenir les choix effectués.
- 3** Définir les dépenses qui sont admissibles en tant que frais d'administration que les bénéficiaires peuvent réclamer au Fonds vert et les limites y afférentes.

Recommandations au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs et au ministère des Transports du Québec

- 5** Fixer des objectifs précis et mesurables pour chacun des projets financés au moyen du Fonds vert, évaluer périodiquement les résultats obtenus et prendre des mesures correctives afin que la situation soit redressée, s'il y a lieu.
- 6** Fixer des objectifs précis et mesurables, axés sur les résultats, pour chacun des programmes financés par l'intermédiaire du Fonds vert et évaluer périodiquement leur atteinte.
- 7** Procéder à des évaluations de programme ou achever celles en cours et prendre des mesures correctives, lorsque c'est nécessaire.

Recommandation au ministère des Transports du Québec et au ministère de la Santé et des Services sociaux

- 4** S'assurer que les ententes prises avec les bénéficiaires permettent leur résiliation et le recouvrement de l'aide financière accordée lorsqu'elles ne sont pas respectées.